



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

ECOLE FRANCAISE DE DESCENTE DE CANYON

28 Rue Delandine – 69002 LYON – Tél. 04.72.56.35.70 / Fax. 04.78.42.15.98

<http://canyon.ffspeleo.fr>

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (agrément Jeunesse et Sports, agrément Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement

CURSUS INSTRUCTEUR

04 décembre 2009



OBJECTIF, CONTENU ET ORGANISATION

OBJECTIFS :

Permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour être cadre formateur de formateurs et participer à la gestion de projet.

L'instructeur doit pouvoir :

- s'investir durablement dans le développement et la gestion de l'activité au sein des structures fédérales,
- faire progresser la technique et les technologies,
- participer à la dynamique de la Commission canyon en sa qualité de cadre référent.
- détecter de nouveaux cadres susceptibles de s'impliquer dans la commission.

PRE REQUIS :

Le candidat doit être moniteur de descente de canyon.

Il doit par ailleurs :

- pouvoir justifier d'une expérience de 10 journées minimum d'encadrement en stages SFP1, SFP2, Initiateur EFC ou Moniteur EFC,
- être Dirigeant de la Commission canyon nationale ou s'être investi au niveau de son CDS ou CSR durant une période minimale d'un an. Cette étape devra être attestée, par écrit, par le Président de la Commission canyon, du CDS ou du CSR,
- avoir une bonne connaissance de l'ensemble du contexte législatif, réglementaire et institutionnel de l'activité (instruction, normes, etc.).
- avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la fédération et de la Commission canyon.
- avoir une bonne connaissance du travail réalisé par la CCI - Commission Canyon Interfédéral.

Pour aider les candidats à s'approprier ces connaissances, toutes les sources nécessaires à leur acquisition seront regroupées dans le Cd-rom "l'essentiel de l'EFC" qui sera envoyé aux candidats.

CONDITIONS D'ACCES :

- Etre licencié FFS.
- Rédiger une lettre de candidature adressée au Président de la commission canyon de la FFS indiquant ses motivations. La lettre de candidature devra être accompagnée de la fiche de candidature au cursus, et des attestations correspondantes annexées à ce référentiel (cf. annexes 1 et 2).

PREROGATIVES :

- Le diplôme d'instructeur valide les compétences qui permettent d'être formateur de cadres fédéraux et/ou de formateurs.
- Il est le référent pédagogique des stages diplômant organisés par la commission canyon.
- Il est cadre dans tous les stages de formation.
- Il est cadre de club.

DUREE ET STRUCTURATION :

Mise en place d'un tutorat.

Dès son entrée en formation, le candidat devra choisir un tuteur de formation parmi la liste des instructeurs actifs mis à jour par la Commission canyon

Le tuteur aura pour fonction d'accompagner le candidat dans sa formation. Il l'aidera à terminer son cursus dans le temps imparti. Il émettra un avis motivé et écrit sur la manière dont le candidat aura conduit sa formation. Cet avis sera intégré par le candidat dans son rapport d'investissement.

Un parcours en 4 étapes qui devront obligatoirement être réalisées dans l'ordre indiqué.

ETAPE 1 : Expérience de formateur de brevets fédéraux en participant à un stage diplômant.

Le candidat devra encadrer et/ou organiser, un stage initiateur ou moniteur au plus tôt dans l'année n-2 qui précède sa participation au stage de formation instructeur. Le candidat aura ainsi une expérience récente d'encadrement de stages diplômant au moment de sa participation au stage d'instructeur. La présence du tuteur sur ce stage est encouragée. L'annexe 3 peut aider le candidat à formaliser ses observations.

ETAPE 2 : Stage de formation instructeur, 6 jours.

Module 1 : Pédagogie : 3 jours

Unité 1. Relations éducatives et apprentissages

Unité 2. Dynamique de groupe communication

Unité 3. L'évaluation

Module 2: Conduite de projet : 1 jour

Unité 1. La dimension méthodologique.

Unité 2. La dimension pilotage.

Module 3 : Intervention et/ou production des candidats : 1/2 jour

Unité 1. Construction et présentation d'un exposé.

Unité 2. Le compte-rendu du stage instructeur.

Module 4 : Technique : 1 jour

Module 5 : Eaux vives : 1/2 jour

ETAPE 3 : Encadrement et/ou organisation d'un stage diplômant de niveau différent de l'étape 1.

Le candidat devra réinvestir les compétences acquises pendant le stage instructeur en encadrant et/ou organisant au plus tard dans l'année n+2 suivant l'étape 2, un stage diplômant de l'EFC, de niveau différent de celui encadré à l'étape 1. Cependant, le candidat ne pourra pas être l'instructeur référent pédagogique tel que prévu dans le cahier des charges de l'EFC. La présence du tuteur sur ce stage est encouragée.

Le candidat devra choisir d'organiser au moins un des deux stages des étapes 1 ou 3.

Le candidat devra produire un **rapport pédagogique (cf. annexe 3)** de 3 à 5 pages de retour d'expérience qui fera lien entre le contenu du module 1 du stage de formation instructeur – étape 2 – et l'expérience vécu pendant les étapes 1 et 3. Ce document sera transmis à l'EFC avant la fin de l'année civile suivant le déroulement de l'étape 3. Il sera également intégré au rapport d'investissement (cf. Etape 4).

A partir de l'observation et de l'analyse de 2 ou 3 situations pédagogiques vécues durant les étapes 1 et 3 l'instructeur stagiaire devra démontrer dans son rapport de sa capacité à :

- concevoir des actions de formation adaptées aux besoins de l'EFC et à la gestion des risques dans un environnement spécifique,
- coordonner la mise en œuvre et l'animation d'une action de formation,
- évaluer une action de formation,
- réaliser – éventuellement – un document pédagogique de formation et/ou d'évaluation,
- participer aux échanges dans le cadre de formation de formateurs.

Ce travail de restitution sera préparé pendant le stage instructeur.

En fonction des possibilités offertes par le calendrier des stages, les étapes 1 et 3 pourront être organisées autour de 2 ou 3 stages.

ETAPE 4 : Présentation d'un rapport d'investissement.

Le candidat doit rédiger un **rapport relatif à son investissement fédéral** qu'il pourra avoir effectué soit dans les 2 ans minimum précédant le stage instructeur, soit dans les 2 ans maximum suivant le stage instructeur. L'investissement doit avoir un rapport direct avec la descente de canyon et son développement.

Le rapport pourra soit retracer l'investissement du candidat au niveau national et/ou local en faisant lien avec le module 2 du stage instructeur (cf. annexe 4), soit être le compte rendu d'un travail spécifique mené sur un thème précis. Le thème et/ou le support du rapport d'investissement sera défini avec l'équipe de cadres lors du stage instructeur.

Le rapport d'investissement incluant le rapport pédagogique de l'Etape 3, sera évalué par un jury composé de 2 membres de la DN, des 2 CTN et de 2 membres du Conseil Technique. Il devra être remis à l'EFC, au plus tard au 31 décembre de la deuxième année pleine qui suit le stage instructeur (exemple le stage instructeur se déroule en mai 2005, le rapport devra être rendu avant le 31 décembre 2007). Dans le cas contraire le candidat devra reprendre son cursus à l'étape 2.

ORGANISATION :

L'étape 2 est de niveau national.

MESURES PARTICULIERES :

Les candidats qui auront obtenu leur diplôme de moniteur avant 2007, devront participer et/ou organiser, dans les 2 années pleines qui suivent ou précèdent le stage instructeur, le stage environnement valant module 2 du cursus moniteur.

Organisation de l'étape 2 : Stage de formation instructeur.

MODULE 1 : PEDAGOGIE.

Objectif : A partir de l'expérience des stagiaires, d'observations menés sur le terrain et d'apports théoriques, permettre au futur instructeur d'acquérir quelques repères relatifs aux principales caractéristiques de l'interaction éducative dans différentes situations d'apprentissage rencontrées dans un stage de formation et d'en mesurer les dimensions pédagogiques, communicatives et sociales.

Durée : 3 jours.

Condition d'organisation : Ce module doit être organisé en parallèle d'un stage initiateur et/ou moniteur inscrit au calendrier national des stages.

Afin d'éviter toute perturbation du stage moniteur, l'organisation des 2 stages devra rester distincte, aucune information ne devant être échangée entre les participants aux stages moniteur et instructeur. Si le calendrier des stages empêche « cette organisation en parallèle », le stage instructeur devra s'appuyer sur la présence « d'un public support » qui permettra ainsi de vivre une ou deux situations pédagogiques.

Pendant ce module une journée conjointe aux 2 stages doit donc être organisée pour permettre aux candidats instructeur de suivre en canyon une ou deux équipes du stage moniteur. Les observations réalisées à partir d'une grille commune alimenteront les échanges du stage instructeur.

Conditions d'évaluation et/ou critères d'évaluations : La rédaction du rapport pédagogique prévu à l'étape 3 tient lieu d'évaluation de ce module 1.

M1 - UNITE 1 : Relations éducatives et apprentissages

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable d'identifier les différentes méthodes et attitudes pédagogiques.
- Etre capable de repérer différentes stratégies d'apprentissage.
- Etre capable de situer l'acte pédagogique dans ces différentes stratégies d'apprentissage.
- Etre capable de désigner la place et le rôle du cadre dans une situation d'apprentissage.
- Etre capable de construire une situation riche en potentiel d'apprentissage.
- Etre capable de définir une tâche et de donner une consigne.

M 1 - UNITE 2 : Dynamique de groupe et communication.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de situer un stage de formation dans sa dimension socio-affective.
- Etre capable d'identifier les facteurs individuels et collectifs dans la conduite d'un stage de formation.
- Etre capable de se distancier par rapport aux phénomènes de groupe.
- Etre capable d'aborder les conflits positivement.
- Etre capable de communiquer positivement.

M1 - UNITE 3 : L'évaluation.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de situer l'évaluation dans la relation cadre-stagiaire.
- Etre capable de différencier les types d'évaluation, d'en comprendre les critères et les procédures.
- Etre capable de conduire une évaluation respectueuse du stagiaire et des exigences d'un référentiel.

MODULE 2 : CONDUITE DE PROJET .

Objectif : A partir d'un cas concret, permettre au futur instructeur de s'approprier des outils méthodologiques et opérationnels dans l'élaboration et la conduite d'un projet.

Durée : 1 journée.

Condition d'encadrement : Collective.

Conditions d'évaluation/formation et/ou critère d'évaluation : La rédaction du **rapport d'investissement** prévu à l'étape 4 tient lieu d'évaluation de ce module 2.

M 2 - UNITE 1 : La dimension méthodologique.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de conduire un diagnostic en sachant :
 - recueillir et valider l'information caractérisant un domaine d'action particulier,
 - repérer l'ensemble des acteurs impliqués,
 - analyser les caractéristiques d'un territoire de pratique (économiques, sociales, politiques, culturelles),
 - mesurer l'impact des politiques publiques sur la pratique.
- Etre capable de construire une démarche de projet en sachant :
 - prioriser les actions et définir les résultats attendus,
 - fixer une chronologie, des échéances, l'articulation entre les étapes et une répartition des tâches,
 - identifier les ressources budgétaires et logistiques à mobiliser,
 - préciser les modalités d'évaluation et de communication du projet.

M 2 - UNITE 2 : La dimension pilotage.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable d'animer un projet en sachant :
 - veiller au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes de la Commission,
 - mobiliser les partenaires et valoriser les ressources,
 - formaliser les bilans d'étape et analyser les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés,
 - organiser le débat et la confrontation avec les partenaires impliqués dans le projet.
 - proposer un processus cohérent facilitant le partage des décisions et de l'action.
 - coordonner les interventions des opérateurs.
- Etre capable de systématiser ces outils de pilotage.

MODULE 3 : INTERVENTION ET/OU PRODUCTION DES CANDIDATS.

Objectif : Les candidats devront assumer l'animation directe d'un débat. Pour que les thèmes puissent être connus des stagiaires suffisamment tôt en avance, le programme du stage sera construit avant le stage. Ainsi il sera demandé aux candidats de préparer une intervention qui sera présentée durant le stage et suivie d'un échange.

Les candidats devront produire ensemble le compte rendu du stage (il pourra être finalisé après le stage). Ce compte rendu devra intégrer les interventions de chaque candidat.

Durée : 1/2 jour.

Condition d'encadrement : Collectif.

Conditions d'évaluation/formation et/ou critère d'évaluation : La rédaction du **compte rendu du stage** instructeur tient lieu d'évaluation de ce module 3.

M 3 - UNITE 1 : Construction et présentation d'un exposé.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de rassembler une bibliographie, même simple, sur le sujet à traiter.
- Etre capable de repérer les différents thèmes devant être abordés dans le sujet.
- Etre capable de structurer un exposé.
- Etre capable de choisir un support de restitution adapté.
- Etre capable de présenter oralement l'exposé.
- Etre capable d'animer un débat à partir de l'exposé.

M 3 - UNITE 2 : Le compte-rendu du stage instructeur.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de rassembler les données et informations utiles à la rédaction du compte rendu.
- Etre capable de les structurer et de prévoir leur articulation en parties et/ou chapitres.
- Etre capable de rédiger le compte rendu.
- Etre capable de proposer une mise en page qui facilitera la lecture du compte rendu.

MODULE 4 : TECHNIQUE .

Objectif : Cette journée doit être appréhendée comme un support d'échanges et de réflexion sur la pratique. Un instructeur doit avoir un recul suffisant par rapport à la technique et à la sécurité pour pouvoir l'analyser et la faire progresser, l'enseigner et la faire enseigner. En cela, il doit parfaitement maîtriser le référentiel technique du cursus initiateur et moniteur.

Durée : 1 jour.

Condition d'encadrement : 1 cadre pour 2 stagiaires.

Conditions d'évaluation/formation et/ou critère d'évaluation : Pendant le stage instructeur, les candidats et les cadres devront descendre un canyon de leur choix. Le canyon devra être équipé par les candidats en progression sportive en fonction des obstacles rencontrés. L'évaluation devra uniquement porter sur la capacité du candidat à équiper de façon pertinente le canyon en sécurité et sans hésitation. Aucune démonstration technique ne pourra lui être demandée.

Néanmoins, la veille de cette journée il aura pu être décidé au sein du groupe (stagiaires et cadres) de travailler plus précisément 2 ou 3 points techniques parce que ceux-ci ont posé un problème soit de compréhension, soit d'enseignement aux candidats et/ou aux cadres.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable de contribuer à l'évolution technique et technologique de la discipline.
- Etre capable de veiller à la cohérence des technique canyon et à leur optimisation.
- Etre capable d'organiser des échanges avec une équipe technique.

Rappel des compétences acquises au monitorat :

- Etre capable d'assurer sa propre sécurité et d'explicitier ses choix.
- Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants et d'intervenir en cas d'incident et d'accident.
- Etre capable de considérer le contexte de pratique dans la gestion de la sécurité.

MODULE 5 : EAUX VIVES.

Objectif : Cette séquence doit permettre de réfléchir, discuter, échanger collectivement sur les objectifs de cette journée au sein des cursus initiateur et moniteur. Il s'agira de définir avec les candidats les paramètres à privilégier pour choisir un site de pratique et organiser un parcours d'eaux vives de niveau moniteur en toute sécurité.

Durée : 1/2 journée.

Condition d'encadrement : Collectif.

Conditions d'évaluation/formation et/ou critère d'évaluation : Vérifier que les candidats savent lire les mouvements d'eaux et se déplacer dans un parcours qu'ils pourraient être amenés à proposer lors d'un stage moniteur.

Compétences devant être acquises par le stagiaire :

- Etre capable d'évaluer les risques objectifs liés à la mise en place d'une séance d'eaux vives.
- Etre capable d'explicitier les différents éléments de la démonstration technique.
- Etre capable de définir les codes de communication en bassin d'eaux vives.
- Etre capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

EXEMPLE DE PLANNING TYPE DU STAGE DE FORMATION INSTRUCTEUR – ETAPE 2

JOURNEE 1	JOURNEE 2	JOURNEE 3	JOURNEE 4	JOURNEE 5	JOURNEE 6
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil - Présentation du stage - Rapport pédagogique. - Rapport d'investissement <p>M1 – Unité 1 : Pédagogie : Relations éducatives et apprentissages.</p>	<p>M 4 : Technique : Journée Technique en canyon</p> <p>M2 – Unité 1 : Conduite de projet : La dimension méthodologique</p>	<p>M1 – Unité 2 : Pédagogie : Dynamique de groupe</p> <p>M3 – Intervention et/ou production des stagiaires</p> <p>Unités 1 et 2</p>	<p>M1 : Observation pédagogique en canyon</p> <p>M3 – Intervention et/ou production des stagiaires</p> <p>Unités 1 et 2</p>	<p>M1 - U3 : Pédagogie : L'évaluation.</p> <p>M 2 – Unité 2 : Conduite de projet : La dimension pilotage.</p>	<p>M5 : Eaux vives</p> <p>Bilan du stage</p>

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

(joindre cette fiche à votre lettre de candidature)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Mail : _____

PRE-REQUIS :

Je suis fédéré. Numéro de licence FFS : _____

Je suis moniteur. Date d'obtention du diplôme : ____ / ____ / ____

Expérience de 10 journées minimum d'encadrement en stages SFP1, SFP2, Initiateur EFC ou Moniteur EFC :

STAGE :

Niveau : _____ Date : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

N° d'agrément : _____

Organisateur : Nom : _____ Prénom : _____

STAGE :

Niveau : _____ Date : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

N° d'agrément : _____

Organisateur : Nom : _____ Prénom : _____

STAGE :

Niveau : _____ Date : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

N° d'agrément : _____

Organisateur : Nom : _____ Prénom : _____

STAGE :

Niveau : _____ Date : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

N° d'agrément : _____

Organisateur : Nom : _____ Prénom : _____

Je suis dirigeant de la commission canyon de la FFS (joindre l'attestation signée du Président de la commission canyon nationale).

Ou

Je suis investi au niveau de mon CDS ou CSR depuis une période minimale d'un an (joindre l'attestation signée du Président du CDS ou du CSR).

ANNEXE 3 RAPPORT PEDAGOGIQUE

GRILLE D'OBSERVATION SEQUENCE D'APPRENTISSAGE Etape 1 et 3 du cursus

La grille de lecture ci-dessous est une proposition de trame devant permettre une observation structurée et rigoureuse des séquences d'apprentissage pendant les étapes 1 et 3 du cursus instructeur.

Les informations qui seront utilisées pendant ces séquences de formation devront être dépersonnalisées et ne faire l'objet d'aucun jugement.

Pour mieux appréhender le contenu de chacune des rubriques ci-dessous, vous pouvez vous reporter au **mémento du cadre** édité par la commission canyon.

1 – Quelle(s) relation(s) est(sont) privilégiée(s) ?

Cadre – Savoir

Savoir – Stagiaire

Stagiaire – Cadre

2 – Quelle(s) est(sont) la(les) posture(s) du cadre ?

3 – Quels effets cela produit sur la situation ?

- Activité.

- Coopération entre les stagiaires.

- Non activité.

- Comment le cadre communique avec les stagiaires.

4 – Quel(s) est (sont) le(s) modèle(s) d'apprentissage favorisé ?

5 – Quelle(s) est (sont) la (les) stratégie (s) d'apprentissage développée(s) ?

6 – Quelle solution a été utilisée pour gérer les éventuels conflits ?

ANNEXE 4

GUIDE DE REDACTION DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT

Cette annexe a été rédigée pour aider le stagiaire dans la rédaction de son rapport d'investissement prévu à l'étape 4 du cursus instructeur. Le rapport devra contenir dans un document d'une dizaine de page minimum.

Le rapport d'investissement devra intégrer :

- 1 – Le rapport pédagogique prévu à l'étape 3 du cursus instructeur.
- 2 – L'avis motivé et écrit du tuteur, sur la manière dont le candidat aura conduit sa formation.
- 3 – Une description de(s) l'action(s) dans la(es)quelle(s) le stagiaire s'est principalement investi.
- 4 – Une analyse argumentée référencée au module 2 du stage de formation instructeur (étape 2). Cette analyse devra indiquer :
 - les objectifs,
 - les enjeux,
 - les acteurs,
 - la cible,
 - la méthode utilisée pour réaliser l'action,
 - les freins et les limites,
 - les éléments d'évaluation.
- 5 – Un retour réflexif sur le processus de transformation de sa pratique de dirigeant fédéral dans le cadre du parcours instructeur.